

## NOTICE EXPLICATIVE D’AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

### ► A lire attentivement

Jusqu’à présent, les remboursements de vos dépenses de santé étaient traités par la Sécurité sociale de vos parents. **En entrant dans l’Enseignement Supérieur, vous dépendrez de la Sécurité sociale étudiante.**

**Votre inscription au régime étudiant est obligatoire dès votre entrée dans l’enseignement supérieur**, sauf cas particuliers, et peut être gratuite ou payante. Votre âge, la profession de vos parents et votre situation personnelle déterminent alors votre statut.

Vous devez obligatoirement compléter la page « **Couverture et protection sociale de l’étudiant** » du dossier d’inscription à l’université Jean Monnet.

Ce document attestera de votre situation au regard du régime étudiant de Sécurité sociale, et permettra à l’université de transmettre votre inscription au centre de sécurité sociale étudiante que vous aurez choisi. Il devra être accompagné d’éventuelles pièces justificatives. (cf. : fin de la page 2)

► **Pour gérer votre Sécurité sociale étudiante, vous avez le choix entre deux sections locales étudiantes habilitées à gérer le régime étudiant :**

❶ **SMERRA**  
Réseau national emeVia

❷ **LMDE**  
Centre 601

**Vous devez **obligatoirement** reporter votre choix** de centre de Sécurité sociale sur le dossier d’inscription à la rubrique « *Choisissez votre centre de paiement de sécurité sociale* » en cochant le nom du centre de votre choix.

Le tableau d’affiliation ci-après présente d’une manière générale les conditions d’affiliation. Seul un diagnostic individuel vous permettra de connaître avec certitude votre position par rapport à la Sécurité sociale étudiante.

► **Cliquez sur l’un des liens ci-dessus (SMERRA ou LMDE) pour effectuer votre bilan personnalisé.**

### ◆ Rappels ◆

► Quelle que soit votre situation au regard de la Sécurité sociale étudiante, vous devez **obligatoirement** remplir la page « *couverture et protection sociale de l’étudiant* » sur le dossier d’inscription.

En cas de dispense d’affiliation au régime étudiant pour l’année universitaire concernée, vous devrez joindre au formulaire les **justificatifs** de situation personnelle qui vous dispensent d’affiliation.

► **Votre inscription dans l’établissement d’Enseignement Supérieur ne sera définitive que lorsque les formalités liées à la Sécurité sociale étudiante seront effectuées (article R 381-21 du Code de la Sécurité Sociale).**

► Une fois inscrit auprès d’un centre de sécurité sociale étudiante, votre affiliation à la sécurité sociale étudiante est effective à compter du **1<sup>er</sup> septembre de l’année en cours et jusqu’au 31 Aout de l’année suivante.**

# AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE 2017-2018



## Devez-vous vous inscrire à la Sécu étudiante ?

PROFESSION DU PARENT <small>* Âge au 31/08/2018</small>	19 Jusqu'à ans inclus* né(e) après le 31/08/1998	20 ans* né(e) entre le 01/09/1997 et le 31/08/1998	21 à 28 ans* né(e) entre le 01/09/1989 et le 31/08/1997
<b>SALARIÉS ET ASSIMILÉS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Salariés du secteur privé</li> <li>Fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers</li> <li>Praticiens de santé conventionnés secteur I (dentistes, médecins et auxiliaires médicaux)</li> <li>Professions agricoles, salariés et exploitants</li> <li>Banque de France</li> <li>Artistes et auteurs, Comédie Française, Opéra de Paris</li> <li>CCI Paris</li> </ul>	Sécurité sociale ÉTUDIANTE obligatoire et gratuite		Sécurité sociale ÉTUDIANTE obligatoire et payante
<b>TRAVAILLEURS NON SALARIÉS OU RÉGIMES SPÉCIFIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Artisans</li> <li>Commerçants</li> <li>Professions libérales, y compris professionnels de santé conventionnés secteur II</li> <li>EDF, GDF (engie)</li> <li>RATP</li> <li>Militaires</li> <li>Personnels des mines</li> <li>Clercs &amp; employés de notaires</li> <li>Sénat</li> <li>Cultes</li> <li>Caisse des Français à l'Étranger à Rubelles (77)</li> </ul>	Sécurité sociale DES PARENTS		
<b>AUTRES RÉGIMES SPÉCIFIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Marine marchande (ENIM)</li> <li>Assemblée Nationale, élus et agents</li> <li>Grand port de Bordeaux</li> <li>SNCF</li> <li>Fonctionnaires internationaux (ONU, OMS, BIT, CERN...) <small>(sur présentation de l'attestation de l'organisme international)</small></li> </ul>	Sécurité sociale DES PARENTS		

Pour 2016-2017, la cotisation était de 215€ : montant forfaitaire et annuel fixé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et perçu par l'URSSAF.

Si vous êtes boursier(e) au 31 août 2017 vous ne payez pas de cotisation.

**Étudiants salariés** : vous ne dépendez pas de la Sécurité sociale étudiante si votre contrat de travail est valable pour toute l'année universitaire du 01/09/2017 au 31/08/2018 à raison de 150h/trimestre ou 600h/an.

► **Étudiants "Frontaliers"** : à votre arrivée vous devez vous inscrire à la Sécurité sociale étudiante sauf si vous avez une assurance maladie privée Suisse ou une CEAM (Carte européenne d'assurance maladie) valable pour toute l'année universitaire du 01/09/2017 au 31/08/2018.



► **Étudiants internationaux de l'Espace Économique Européen** : si vous n'êtes pas titulaire d'une CEAM valable pour toute l'année universitaire du 01/09/2017 au 31/08/2018, votre inscription à la Sécurité sociale étudiante est obligatoire.

► **Étudiants internationaux hors Espace Économique Européen** : vous devez vous inscrire à la Sécurité sociale étudiante. La traduction de votre acte de naissance doit être établie par un traducteur assermenté en France et, pour certains pays, doit comporter une « apostille » ou une « légalisation » certifiant l'authenticité de la traduction.

- **CMU (de base)** : si l'étudiant était précédemment couvert en CMU, l'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale est **obligatoire** pour les moins de 28 ans.
- **CMU C (Complémentaire)** : L'adhésion à la CMU **Complémentaire ne dispense en aucun cas** d'être **obligatoirement affilié** au régime de sécurité sociale étudiant pour les étudiants de moins de 28 ans.
- **Inscription en cours d'année** : Pour toute inscription qui serait faite à partir du 1<sup>er</sup> janvier, l'affiliation à la sécurité sociale serait effective le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant.

### ATTENTION !

Le tableau d'affiliation ci-dessus présente d'une manière générale les conditions d'affiliation. Seul un diagnostic individualisé vous permettra de connaître avec certitude votre position par rapport à la Sécurité sociale étudiante.

► Cliquez sur l'un des liens ci-dessus (SMERRA ou LMDE) pour effectuer votre bilan personnalisé

Documents justifiant de votre affiliation ou non à la Sécurité sociale étudiante		
Statut	Dossier	Pièces justificatives
<b>Sécurité sociale étudiante obligatoire et gratuite</b>	Remplir la page « Couverture et protection sociales de l'étudiant » Choisir SMERRA ou LMDE	RIB personnel pour les remboursements
<b>Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante</b> (gratuite si boursier)	Remplir la page « Couverture et protection sociales de l'étudiant » Choisir SMERRA ou LMDE	RIB personnel pour les remboursements Copie de l'attestation de bourse si exonéré de cotisation, sinon règlement de la cotisation. (215€)
<b>Couvert(e) par la Sécurité sociale de vos parents</b>	Remplir la page « Couverture et protection sociales de l'étudiant » Cocher le motif de non affiliation	Copie de l'attestation Vitale du parent ouvrier de droits (cf. tableau ci-dessus) <u>et sur laquelle vous figurez</u>
<b>Dispensé d'affiliation au régime étudiant</b> (salarié, étudiant étranger EEE, marié / concubin / pacsé...)	Remplir la page « Couverture et protection sociales de l'étudiant » Cocher le motif de non affiliation	Copie du contrat de travail ou copie d'attestation Vitale d'ayant droit conjoint, ou copie de carte européenne d'assurance maladie valide.